

liqueurs telles que l'absinthe, le cognac, le genièvre et le whisky, et d'encourager la consommation de la bière. Notons en particulier la Suisse et la France, et il y en a bien d'autres. Le Ministre des Finances de la Belgique disait à propos de la loi de 1897 abolissant les droits sur la bière, le vin et le cidre: "En enlevant les taxes sur la bière, le vin et le cidre, la loi abaisse proportionnellement le coût de ces boissons et favorise leur consommation; ce qui est tout à l'avantage de la santé publique.

### **Comment Lutter contre l'Alcoolisme.**

Le professeur italien de droit criminel, Enrico Ferri, criminaliste célèbre, adopte les mêmes vues dans son récent ouvrage "Sociologie criminaliste". Cet homme éminent est un adversaire déclaré de l'alcoolisme. Après en avoir décrit la cause et les effets dans les pays d'Europe et d'Amérique, il ajoute:

"Il était tout naturel qu'on eut depuis longtemps pris des mesures indirectes contre l'alcoolisme, telles que l'augmentation de la taxe sur les boissons alcooliques, et son abaissement sur les boissons saines, comme le café, le thé, et la bière." Ainsi le professeur Ferri dans sa condamnation de l'alcoolisme et dans son plaidoyer pour la tempérance, ne range pas la bière parmi les boissons alcooliques; mais pour employer son langage, il la met au nombre des "boissons saines" comme le thé et le café.

### **La Prohibition Accroît l'Usage des Boissons Enivrantes.**

Après ce que nous avons dit, n'est-il pas surprenant qu'au lieu de chercher un moyen rationnel, d'atténuer les maux qui résultent de la consommation excessive de l'alcool, les prohibitionnistes se soient faits au Canada et aux États-Unis les protagonistes d'un système qui encourage l'abus des alcools, et cela en dépit des leçons de l'expérience?

Si paradoxal que cela puisse paraître, c'est malheureusement vrai. Sincères, mais égarés, les amis de la prohibition, se font, sans le savoir, les promoteurs indirects de la consommation des liqueurs fortes. Cela résulte d'une double erreur. La première est la croyance qu'au moyen d'une loi sommaire, on peut changer les usages et coutumes d'un peuple et le forcer à obéir; la seconde est la confusion des boissons douces avec les boissons enivrantes, en les assujettissant à l'imposition des mêmes amendes pour contravention. Aussi, dès la mise en vigueur des lois prohibitives, la bière étant encombrante en transit et facile à découvrir, a été bannie des territoires prohibés; tandis que des quantités énormes de whisky y étaient expédiées en contrebande, et distribuées aux consommateurs par les débits clandestins, les camelots à la sacoche ou à la bouteille. Souvent même la situation était aggravée par la conversion de l'alcool brut en boissons enivrantes, et cela dans les régions même soumises à la prohibition.